

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : BENI ABBES
DAIRA : OULED KHODEIR
COMMUNE DE : OULED KHODEIR

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE D'OULED-KHODEIR
A Monsieur GAOUZI MOHAMED
Adresse : EL MERNIJIR SUITE 01 CLASS 10 LOTISS 080 COMMUNE BECHAR

Le Sujet : Mise En Demeure N:01

Suite à la visite de terrain du chantier relatif au projet : Réalisation D'un Passage Submersible Sur La Route Communale N°220 Reliant Le Nouveau Site Ouled Khodeir Au Ksar LKssar Sur Une Distance De 450 M"., il a été constaté l'absence totale des moyens humains et matériels nécessaires au démarrage des travaux, et ce malgré vos précédents rappels vous invitant à respecter le programme de travail ainsi que les délais contractuels.

Par la présente, j'ai le regret de vous adresser ce **premier avertissement (Mise en demeure n°01)** afin de **procéder immédiatement au démarrage des travaux**, et de mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels requis dans un délai maximal de **24 heures** à compter de la date de réception de la présente mise en demeure.

N Cas De Non-respect de cette demande dans le délai imparti, l'administration se verra dans l'obligation de prendre les mesures prévues dans le Cahier des Charges, notamment la résiliation du marché à vos torts exclusifs, sans droit à aucune indemnisation.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE